



MESURES ANTI-CRISE

On prolonge...

Prises en décembre 2008, les mesures anti-crise du Gouvernement wallon qui visent essentiellement, rappelons-le, à faciliter l'accès au financement pour les entreprises qui en ont besoin, vont être prolongées...

Cette nouvelle est donc intéressante pour les entreprises, même si la décision de prolonger les mesures démontre aussi - si besoin était - que la situation actuelle est toujours loin d'être idyllique pour bon nombre de structures en proie à une nécessité de financement. Le soutien à l'activité économique mis en place il y a un peu plus d'un an va donc être prolongé, il se caractérise en fait par une série de mesures précises que nous vous proposons de relire attentivement avant de nous revenir dans un second temps pour plus d'informations.

Mesures invests wallons

Elles visent l'accès au financement pour les entreprises qui, via celles-ci, se voient offrir la possibilité de solliciter les invests pour des prêts à court terme avec une garantie partielle et supplétive de la Sowalfin. Ces mesures permettent une intervention à hauteur de 75 % (initialement 50 %) dans le cadre de prêts à moyen terme pour financer le fonds de roulement avec une garantie partielle et supplétive de la Sowalfin.

Mesures Sowalfin

Elles aussi essentiellement orientées financement, les mesures Sowalfin servent notamment à garantir des lignes de crédit bancaires court terme existantes à concurrence de maximum 50 %. Possibilité est même donnée d'augmenter le plafond de garantie de 50 à 75 % pour les nouveaux crédits et les majorations de crédits existants.

Mesure médiateur crédit

Mis en place pour soutenir utilement et efficacement les PME confrontées à un problème aigu de financement, le médiateur crédit de la Région wallonne examine leur situation de manière concrète et en concertation avec les organismes financiers concernés, en vue de proposer des solutions appropriées. Il collabore efficacement avec le médiateur de crédits

PME fédéral, saisit le Gouvernement de tout problème majeur non résolu quant au financement de PME et fait un rapport périodique sur la mission spécifique de facilitation du crédit aux PME.

Mesures Sofinex

Elles concernent surtout les entreprises exportatrices et visent à l'octroi de garanties aux grandes entreprises dans le cadre de crédits bancaires qui leur sont consentis. Du côté des plus petites structures, nous noterons surtout la majoration du plafond d'intervention de la Sofinex en faveur des PME à un million d'euros, quel que soit le type de crédit garanti, le pourcentage maximum de garantie étant porté de 50 à 75 % du crédit bancaire accordé.

Mesures d'expansion économique

Possibilité octroyée aux entreprises (pour des raisons justifiées, de manière circonstanciée et en lien direct avec la crise économique) de bénéficier d'un assouplissement des conditions à remplir pour l'obtention des primes à l'investissement (allongement des délais d'investissements, assouplissement des conditions d'emplois...). Allongement du délai de réalisation et assouplissement du degré de réalisation du programme d'investissements, ainsi que notamment assouplissement dans la méthode du calcul de l'emploi et possibilité du transfert entre entités...

Mesures liées aux zones d'activités économiques

Majoration de l'avance et modification des modalités de liquidation du subsidie dans le cadre des travaux d'équipement des zones d'activités économiques. Cette mesure aura pour effet d'accélérer la libération du subsidie et d'avancer son échelonnement dans le temps.

Mesures d'économie sociale

Poursuite des mesures économie sociale prises fin 2008 pour faire face à la crise. L'Arrêté du Gouvernement visant l'agrément et l'octroi de subventions aux ressourceries (asbl et sociétés à finalité sociale actives dans le secteur de la réutilisation) a été définitivement adopté le 3 juin 2009 et l'Arrêté ministériel fixant les modalités d'octroi des subventions à l'emploi est entré en vigueur le 22 décembre dernier. Les ressourceries pourront dès lors bénéficier d'une subvention annuelle de 2.000 euros par travailleur ETP déjà en place et de 3.000 euros par travailleur nouvellement engagé (dès la date de leur agrément par l'Office wallon des Déchets). Côté Implu'Cera, 12 nouvelles bourses de faisabilité (maximum 5.000 euros) et 4 bourses de lancement (maximum 10.000 euros) seront octroyées à des personnes souhaitant initier un projet d'économie sociale. En 2009, 12 bourses de faisabilité ont été octroyées dans des domaines d'activités variés, comme l'éco-construction, la filière bois, la gestion des déchets, le tourisme, le commerce équitable, la production de vin bio, la distribution et la représentation de produits équitables locaux... Enfin, la Sowecsom s'est vue doter d'une enveloppe supplémentaire de 4,5 millions d'euros devant lui permettre d'octroyer des financements à des projets d'économie sociale non-marchands. ■

Plus d'infos
Service d'accompagnement financier
Benoît Lescrenier 061 29 30 47